

Envoyé en préfecture le 28/12/2023

Reçu en préfecture le 28/12/2023

Publié le

ID : 034-243400520-20231228-1982023-DE



www.paysdelunel.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Décembre 2023

Communauté de Communes du Pays de Lunel

152, chemin des merles - CS 90229 Cedex - 34403 Lunel Cedex

www.paysdelunel.fr

Boisseron /// Campagne /// Entre-Vignes /// Galargues /// Garrigues /// Lunel /// Lunel-Viel
Marsillargues /// Saint-Just /// Saint-Nazaire de Pézan /// Saint-Sériès
Saturargues /// Saussines /// Villetelle

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. APPLIQUER UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE	3
2. APPORTER UNE REPONSE AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE	3
3. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE	3
4. REDIGER UN RAPPORT STRATEGIQUE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET	4
5. SES MODALITES D'ELABORATION	4
LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE	5
1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE.....	5
2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS	8
3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES	9
4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS	11
5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES	12
LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE	13
1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE	13
2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE.....	14

INTRODUCTION

UN RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE POUR QUOI FAIRE ?

La France s'est engagée dans le développement durable en inscrivant sa promotion par les politiques publiques dans la Charte de l'environnement, adossée à la Constitution et de façon opérationnelle par la promulgation de lois visant la protection de l'environnement et la transition écologique et énergétique de notre modèle de développement. L'adoption en 2015 de la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable (SNTEDD) confirme cette volonté et cet engagement.

1. APPLIQUER UNE OBLIGATION REGLEMENTAIRE

C'est dans le cadre de ce mouvement en faveur du développement durable que le décret d'application de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement rend désormais obligatoire la rédaction d'un **rapport sur la situation en matière de développement durable pour toutes les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants**. Cette obligation réglementaire met au centre des débats entre élus « le cheminement vers la durabilité » de l'action publique de la collectivité territoriale. La Communauté de Communes du Pays de Lunel comptabilisant au 1^{er} janvier 2022, **51 849 habitants** (Insee, recensement de la population 2019), rentre donc dans le champ d'application de cette réglementation.

2. APPORTER UNE REPONSE AUX FINALITES DU DEVELOPPEMENT DURABLE

L'appréhension du concept de durabilité s'est historiquement faite en France autour de l'interaction de trois dimensions : la préservation de l'environnement, la cohésion et l'équité sociale et le développement économique. Le cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable définit, notamment sur la base de textes internationaux relatifs au développement durable portés par les Nations Unies, les États ou les pouvoirs locaux, **cinq finalités que doivent poursuivre de manière concomitante les politiques publiques**. Il s'agit de :

- lutter contre le changement climatique et protéger l'atmosphère ;
- préserver la biodiversité et protéger les milieux et les ressources ;
- permettre l'épanouissement de tous les êtres humains ;
- assurer la cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations ;
- fonder les dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Il est donc attendu que le rapport de développement durable d'une collectivité présente une synthèse des actions, politiques et programmes publics de la collectivité au regard de ces cinq finalités. L'exercice consiste bien à discerner dans quelle mesure cette prise en compte se révélera, selon les actions, politiques ou programmes, positive, neutre ou négative, et à identifier les « transversalités » à conforter ou à construire pour une meilleure cohérence de l'action publique en faveur du développement durable.

3. SAISIR LA REALITE DU DEVELOPPEMENT DURABLE SUR LE TERRITOIRE

Le rapport de développement durable est un exercice annuel d'évaluation des politiques publiques. Il permet de saisir, de suivre et d'évaluer les réalités d'un concept jugé très souvent flou et évolutif. Sa

réurrence permet aux élus et aux services d'approfondir leur appropriation du développement durable et de s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue. Cette cinquième édition du rapport de développement durable de la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est ainsi enrichie des actions portées par la Communauté de Communes au cours d'une année 2022.

4. REDIGER UN RAPPORT STRATEGIQUE PREALABLE AU VOTE DU BUDGET

La loi prévoit que le rapport soit **présenté préalablement au débat sur le projet de budget**. Il est donc rendu nécessaire à la validité du Débat d'Orientations Budgétaires (première étape dans l'élaboration du budget annuel), où les élus s'accordent sur les grandes orientations à venir (investissements à conduire) et les moyens pour les réaliser (fiscalité, emprunt, budget de fonctionnement...).

Le rapport annuel de développement durable a également pour objectif de sensibiliser les élus aux enjeux globaux et locaux de développement durable et faire le lien entre le budget proposé et la réponse apportée sur le territoire à ces enjeux (pilotage).

Il invite les services à penser, présenter leurs actions et projets au regard des enjeux de développement durable (participation, transversalité). Enfin, il veille à développer la culture de l'évaluation des politiques publiques en matière de développement durable : faire le lien entre les objectifs, les actions et les résultats (amélioration continue).

5. SES MODALITES D'ELABORATION

Ce rapport a été élaboré en interne par la Direction des Moyens Techniques et du Cadre de Vie de la Communauté de Communes en prenant en compte les documents et informations des actions transversales portées par la collectivité et les services telles que la démarche de Développement Durable, le CRTE, la démarche écoresponsabilité interne... A travers la rédaction de ce rapport, la Communauté de Communes a donc l'opportunité de présenter le bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes de la collectivité ainsi que celui de ses politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre sur son territoire. Ces démarches, qui sont pour certaines en cours d'élaboration, constitue la stratégie territoriale de développement durable de la collectivité.

LA STRATEGIE ET LES ACTIONS DE LA COLLECTIVITE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Patrimoine, vivre-ensemble, développement économique, mobilité et énergie sont les axes majeurs de notre Communauté de Communes. Un consensus s'est détaché autour de la volonté de structurer et renforcer le Pays de Lunel autour des grandes idées du développement durable : l'économie, l'environnement et la solidarité. Depuis de nombreuses années déjà, la Communauté de Communes du Pays de Lunel est particulièrement attachée aux enjeux du développement durable.

Au fil des années, de nombreuses actions ont pu être menées : programme d'éducation à l'environnement et de développement durable, schéma de déplacements doux, chantiers d'insertion, économie circulaire, démarche éco-responsable des services, construction de bâtiment à Haute Qualité Environnementale et Bâtiment Basse Consommation, gestion optimisée des déchets, plan de prévention déchets, engagement de l'ensemble des communes du Pays de Lunel dans la démarche zéro phyto. L'élaboration et la mise en œuvre d'un Plan Pluriannuel d'Investissement a permis par ailleurs d'engager des investissements conséquents intégrant, selon les projets, une démarche vertueuse de développement durable et de transition énergétique.

1. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le **Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET)** est une démarche réglementaire, rendue obligatoire pour les EPCI de plus de 20 000 habitants. En confiant la responsabilité exclusive des PCAET aux intercommunalités, la loi a positionné les Communautés de Communes comme un moteur de changement pour leur territoire, en devenant un « coordinateur » de la transition énergétique. Mais c'est surtout une formidable opportunité pour notre territoire de s'interroger sur son avenir et de répondre localement aux enjeux globaux du changement climatique. L'objectif principal est en effet de mettre en œuvre un plan d'actions et des solutions locales pour accélérer la transition énergétique, réduire les émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie, favoriser les énergies renouvelables, améliorer la qualité de l'air... Tous les domaines de la vie quotidienne sont concernés : la mobilité, l'habitat, la gestion des déchets, l'urbanisme, les activités agricoles et les activités industrielles. Par leurs décisions, par leur proximité avec les acteurs locaux et par leur exemplarité, les intercommunalités jouent un rôle déterminant.

Au cours de l'année 2020, l'état des lieux du territoire a été présenté et partagé avec l'ensemble des acteurs permettant de mieux appréhender les enjeux locaux. Cette première étape de diagnostic a permis d'aider à comprendre les enjeux énergétiques et climatiques du territoire afin de définir les priorités d'action. Cette première étape du PCAET a livré de manière exhaustive :

- Une estimation des émissions territoriales de GES et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction.
- Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres.
- Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci.

- La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux.
- Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité, de chaleur, de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique.
- Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique.

Cette étape préalable a permis d'aboutir à la rédaction des documents suivants :

- Livret 1 : le profil Air-Energie-Climat du territoire
- Livret 2 : l'état initial de l'environnement
- Une synthèse illustrée du diagnostic

Après la mise en œuvre d'une nouvelle gouvernance au sein de la Communauté de Communes et la constitution de commission, le diagnostic a fait l'objet de présentation aux élus communautaires. Des temps de rencontre et d'échange des pratiques ont été menés au cours du printemps 2021 avec les communes membres. La mission du bureau d'études AGATTE / GEFOSAT / APIEU s'est achevée au cours de l'été 2022. En 2023, la Communauté de Communes a assisté aux travaux portés par les territoires voisins. Une réflexion est engagée sur la poursuite de la démarche. La mise en œuvre d'une stratégie, la définition des orientations et du plan d'actions devront en effet se poursuivre. La stratégie sera alors déclinée en programme d'action d'une durée de 6 ans, partagé avec les forces vives du territoire, entreprises, associations, habitants, communes, mais également les collectivités voisines pour lutter contre les changements climatiques et s'adapter à leurs effets. Un dispositif de suivi et d'évaluation portera sur la réalisation des actions et le pilotage adopté. Il décrira les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le diagnostic révèle la contribution importante du secteur des transports. Dans ce domaine, la Communauté de Communes contribue au **développement des offres alternatives au tout voiture** en proposant avec le soutien de ses partenaires un service de transport régulier complété par un réseau structuré de lignes régionales. Dès l'été 2021, une 6^{ème} ligne a été créée permettant ainsi à toutes les communes du territoire d'être desservies par les transports intercommunaux. Un service de transport adapté pour les personnes à mobilité réduite est également en service. Cet engagement a été marqué par l'inauguration du Pôle d'Echange Multimodal de la Gare de Lunel en 2020 et l'amélioration des conditions d'utilisation et d'accessibilité des différents modes de déplacement avec une refonte significative de l'offre et une densification des dessertes de la Gare (10 lignes et 132 arrêts/jour). Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes met également en œuvre une politique de soutien au développement des déplacements doux utilitaires c'est-à-dire les déplacements du quotidien. Cette aide aux communes prend la forme d'un fonds de concours « aménagements cyclables ». Depuis 2011, 8 fonds de concours, disposant chacun d'un montant de 100 000 €, ont permis de soutenir plus de 18 kilomètres d'aménagements cyclables sur le territoire. Il s'attache à soutenir les aménagements cyclables sous maîtrise d'ouvrage communale tels que la création de pistes ou bandes cyclables et la mise en conformité d'aménagements déjà existants. Ce fonds s'est poursuivi en 2023 permettant de soutenir les projets présentés par les communes de Marsillargues et de Lunel-Viel.

Dans la continuité de cette démarche, la Communauté de Communes a porté l'aménagement de la voie verte de Lunel à Marsillargues sur un linéaire d'environ 3 700 m avec une mise en service au début de l'été 2021. L'émergence de voies vertes constitue désormais des axes structurants de la mobilité douce offrant aux usagers la possibilité de se déplacer au sein du territoire autrement qu'en voiture et

de relier les territoires voisins. Le développement des vélos à assistance électrique a également reconditionné nos modes de déplacement rendant des distances longues ou des reliefs désormais accessibles. Au cours de l'année 2022, un nouvel itinéraire a été mis en service, longeant les berges du Canal de Lunel puis du Dardaillon et reliant les communes de Lunel, Saint-Nazaire de Pézan, Saint-Just et Lunel-Viel. Portant le nom de « Boucle Pescalune », ce circuit a fait l'objet d'une labellisation FFRandonnée. Des études ont été également lancées pour assurer le maillage du nord du territoire. L'année 2023 a permis de lancer d'autres réflexions, inscrites au Programme Pluriannuel d'Investissement et portant sur de nouveaux itinéraires : les liaisons entre Lunel et Lunel-Viel (étude de maîtrise d'œuvre en cours), un axe entre Lunel et Villetelle, passant par Ambrussum (étude de faisabilité) ou encore une voie verte entre Lunel-Viel et Valergues permettant de relier le Pays de l'Or (travaux engagés, ouverture fin 2023). La transformation de la « Boucle Pescalune » en voie verte est également inscrite.

Afin d'accélérer la rénovation énergétique des logements en facilitant le passage à l'acte, la Région Occitanie a créé le Service Public Intégré de la Rénovation Énergétique (SPIRE) appelé **Rénov'Occitanie**. Dès 2021, son déploiement vise à rendre accessible à tous, le chantier de la rénovation énergétique, par la mise en place d'un réseau de guichets uniques pour accompagner les ménages dans leurs projets de rénovation énergétique. Les guichets uniques ont vocation à être les « portes d'entrée du service public » pour d'une part, animer la dynamique locale de la rénovation énergétique, et d'autre part, orienter et accompagner les ménages vers le parcours d'accompagnement adapté à leur situation. Ce service est assuré par l'association GEFOSAT depuis le 1^{er} janvier 2021 avec le soutien de la Communauté de Communes. Il se situe dans la lignée de l'Espace Info Energie présent sur le territoire du Pays de Lunel depuis 2004. Compte-tenu de l'afflux très important des demandes, résultant notamment des campagnes de communication nationales et régionales autour des aides financières à la rénovation énergétique, ce dispositif a été renforcé dès 2022. Au-delà des permanences et des conseils aux habitants assurés notamment au siège de la Communauté de Communes, des réunions publiques se sont tenues au cours de l'hiver 2022/2023 afin de présenter l'ensemble des dispositifs d'aide à la rénovation.

Un **Programme d'Intérêt Général (PIG) nommé « Hérault Rénov »** pour l'amélioration de l'habitat ancien a été lancé par le Département de l'Hérault et le Pays de Lunel visant à l'amélioration d'ensembles immobiliers ou de logements privés dans des zones urbaines et rurales. Compte-tenu du succès du dispositif, ses actions ont été renforcées et prolongées. Le cadre conventionnel a évolué vers une action étendue au traitement de l'habitat indigne ou encore un périmètre élargi avec une OPAH/RU dans le centre ancien de Lunel. Le programme a été reconduit pour 2 ans avec une participation prévisionnelle de la CCPL de 100 000€ TTC pour l'investissement et 44 046 € TTC pour l'animation, qui devrait être considérablement renforcée.

Dans le domaine de qualité de l'air, un premier **Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA)** sur l'aire urbaine de Montpellier a été élaboré en 2006, puis révisé en 2014. Le PPA révisé propose une série d'actions portant sur différents secteurs d'activité (transport, industrie, urbanisme, résidentiel et tertiaire, communication et plan d'urgence) et couvre 115 communes, représentant plus de la moitié de la population du département de l'Hérault. Pour le Pays de Lunel, les communes concernées sont Boisseron, Campagne, Galargues, Garrigues, Entre-Vignes, Saint-Sériès, Saturargues et Saussines. Par décision du 12 juillet 2017, le Conseil d'État a enjoint au Gouvernement de mener des actions fortes pour l'amélioration de la qualité de l'air afin d'enregistrer rapidement des progrès en matière de lutte contre la pollution atmosphérique. Issue d'une volonté commune et résultat d'une œuvre collective, une feuille de route opérationnelle et multi-partenariale a permis de répondre à cette demande pour la zone de Montpellier, concernée par des dépassements en NO₂. Elle renforce les efforts déjà entrepris dans le plan de protection de l'atmosphère, pour aller plus vite et plus loin dans l'amélioration de la qualité de l'air. Cette feuille de route comprend 18 fiches actions. La Communauté

de Communes participe au suivi de cette démarche dont le périmètre pourrait prochainement intégrer la totalité du territoire.

A noter que le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)** du Pays de Lunel sera un véritable projet politique concerté au service des acteurs du territoire et de ses habitants, qui fixe le cadre stratégique en matière d'aménagement du territoire. L'année 2022 a été marquée par un avancée significative du SCoT : le projet de SCoT a été arrêté lors du Conseil de Communauté du 9 février 2022 et le bilan de la concertation a été présenté lors de cette même séance. Le projet arrêté a été soumis aux personnes publiques associées (PPA) pendant une phase de concertation de 3 mois. L'ensemble des avis a été favorable. A la suite de quoi, le dossier a fait l'objet d'une mise à disposition du public, invité à se prononcer sur le projet pendant la durée de l'enquête publique. Après une phase approfondie du projet, la Commission d'enquête a formulé un avis favorable avec des réserves, qui une fois levées ont amené les élus à de derniers arbitrages avant la finalisation et l'approbation par le Conseil de Communauté du 9 février 2023.

Il est à noter que la Communauté de Communes du Pays de Lunel s'est engagée dans un **Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)** sur la période 2021-2026. Il a pour objectifs :

- d'associer à court terme les territoires au plan de relance
- d'accompagner, pour la durée du mandat 2020-2026, les collectivités dans leur projet de territoire vers un nouveau modèle de développement, résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire
- de traduire un nouveau cadre de dialogue faisant converger les priorités de l'Etat et les projets de territoire dans une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation.

Le périmètre d'intervention a été défini à l'échelle du territoire (janvier 2021) et un protocole d'intention a été signé le 13/04/2021. Si la signature du contrat se fait à l'échelle de l'intercommunalité, les projets ou actions pourront être portés par des communes ou par d'autres acteurs publics et privés. Le contrat est signé entre l'Etat et la CCPL en présence de la Région. Les projets portés dans le cadre de ces contrats devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

2. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA COHESION SOCIALE ET LA SOLIDARITE ENTRE LES TERRITOIRES ET LES GENERATIONS

Le **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)** a été créé en 2008. Il s'agit d'un établissement public qui vient compléter l'action des CCAS (Centres Communaux d'Action Sociale). Un acte de solidarité nécessaire pour aider les personnes qui traversent, même sur une période courte, des périodes difficiles. Le CIAS crée des ponts intergénérationnels et propose des événements qui génèrent du lien social. En 2022, 820 personnes ont été suivies par le CIAS dans le cadre du RSA (total Contrat d'Engagement Réciproque + sorties sur la période). 490 dossiers sociaux ont été instruits (en majorité concernant le logement suivi de la santé). Les référents uniques du CIAS et l'infirmière de l'association Via Voltaire organisent régulièrement des sorties collectives à destination des allocataires du RSA accompagnés par le CIAS. On note également la tenue de 4 réunions sur le thème de la précarité énergétique dont 2 à destination du grand public en 2022/2023.

Les différentes coordinations du service enfance et petite enfance sont portées par la Communauté de Communes. Le **Relais Petite Enfance (RPE)** se déploie sur les 14 communes du territoire tout au long de l'année en proposant des ateliers, des rencontres pour favoriser les échanges entre assistants maternels, parents et enfants. Il accompagne les différents publics grâce à des permanences

administratives au service enfance ou délocalisées en accueil physique ou téléphonique. Une nouvelle répartition géographique de ses actions a été définie. En quelques chiffres, le RPE ce sont 185 assistant(e)s maternel(le)s agréés, 626 places d'accueil, 1 013 enfants accueillis.

Les **accueils de loisirs du Pays de Lunel**, sont des modes de gardes éducatifs qui proposent des animations de loisirs destinées aux enfants de 3 à 11 ans. Basés à Saint-Just, Entre-Vignes, Marsillargues, Lunel-Viel et Lunel, ils accueillent les enfants durant les mercredis sans école et les vacances scolaires. Les séjours Môm'en'séjours complètent l'offre de loisirs pour les 6-11 ans sur les vacances scolaires (hiver/été). On note 536 places disponibles en ALSH, au cours de l'année 2022, on relève 1 281 enfants inscrits sur l'activité des mercredis et plus de 2 000 sur les activités des vacances.

Par ailleurs, le **projet d'inclusion des enfants à besoins éducatifs spécifiques (AEBES)** en collectivité s'est développé au cours de l'année avec la mise en lien avec les différents partenaires (SESSAD, IMP...) et l'affectation de moyens humains pour répondre aux besoins. Il s'agit de favoriser l'accès aux loisirs et la mixité sociale. Le but principal étant de travailler sur l'inclusion des enfants en collectivité.

La **Convention Territoriale Globale (CTG)** est le nouveau cadre politique des relations contractuelles entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les collectivités territoriales pour les 5 prochaines années. Elle a été signée le 17 janvier 2023 par la CAF de l'Hérault, la Communauté de Communes du Pays de Lunel et l'ensemble des communes du territoire. Elle prend le relais du Contrat Enfance et Jeunesse 2019-2022 arrivant à échéance le 31 décembre 2022. Cette nouvelle démarche partenariale est transversale et concerne tous les champs d'intervention de la CAF : petite-enfance, enfance-jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits et handicap.

3. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, DES MILIEUX ET DES RESSOURCES

Le Pays de Lunel est un territoire diversifié, bordé au Nord par les garrigues, au Sud par les marais, à l'Est par le Vidourle et à l'Ouest par l'Etang de l'Or. Il est caractérisé par une grande variété de milieux naturels : milieux forestiers, garrigues, plaine agricole et zones humides. A noter la présence d'espèces patrimoniales associées à ces milieux. L'organisation du territoire est marquée par l'existence de Syndicats, en charge en particulier de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que de la protection contre les risques d'inondation : l'EPTB Vidourle et le SYMBO.

L'EPTB Vidourle assure des missions de coordination, d'animation, d'information et de conseil auprès des collectivités territoriales et de leur groupement visant à améliorer la qualité de la rivière et la préservation de la qualité naturelle du Vidourle par la lutte contre la pollution, la restauration et l'entretien des berges et la prévention des inondations. Depuis 2002, la réduction du risque inondation est devenue sa préoccupation majeure. Le contrat de rivière présente un programme d'actions planifiées et concertées avec 4 volets d'intervention :

- amélioration de la qualité de l'eau et diminution des sources de pollution (réseaux d'eaux usées, pollutions diffuses, station d'épuration) ;
- optimisation de la gestion des ressources en eau (plan de gestion de la ressource en eau) ;
- aménagement et gestion du lit et des berges, valorisation du milieu naturel (continuité biologique, transport solide, lutte contre les invasives) ;
- amélioration de la protection des biens et des personnes contre les inondations.

L'EPTB Vidourle s'est engagé, depuis le 2 octobre 2019, dans une démarche d'élaboration d'un 3^{ème} programme d'actions de prévention des inondations (PAPI 3) à l'échelle globale du bassin versant. Dans ce cadre, une consultation du public s'est tenue du 11 avril au 17 mai 2023 pour permettre une large concertation. Par délibération n°2023/03/09 en date du 22 juin 2023, le comité syndical a approuvé, à l'unanimité, le projet de PAPI 3. En application de cette délibération, le Président de l'EPTB

Vidourle a saisi le Président de la Communauté de Communes du Pays de Lunel aux fins de soumettre le projet de PAPI 3 à son assemblée délibérante. Le Conseil de Communauté du 16 novembre 2023 a ainsi approuvé les axes et le programme prévisionnel de financement du projet de PAPI 3 du Vidourle, ainsi que la participation de la Communauté de Communes à son financement.

Le bassin versant de **l'étang de l'Or** couvre une superficie d'environ 410 km², il se distingue par sa diversité paysagère : au nord, sur les quelques reliefs en présence, une zone de garrigues et de viticulture moins peuplée caractérise la première partie du bassin. Une partie médiane, au niveau de la rupture de pente entre colline et plaine, regroupe l'essentiel des zones urbaines et artisanales ainsi que les exploitations agricoles. Suivent ensuite les territoires occupés par les zones humides et par l'étang de l'Or. Enfin, le Lido, cette mince bande de terre isolant la lagune de la mer Méditerranée constitue le dernier type de paysage identifié au sein du bassin. Le bassin de l'Or renferme 5 cours d'eau principaux : le Salaison, la Cadoule, le Bérange, la Viredonne et le Dardaillon. Les différentes altérations qu'ils subissent font que la qualité de l'eau se trouve dans un état moyen à mauvais. Ces rivières se déversent dans l'étang de l'Or, réceptacle des apports du bassin versant et qui est en relation avec le milieu marin. Ce territoire renferme également 3 principales nappes phréatiques essentiellement exploitées pour l'alimentation en eau potable. Ces nappes sont fragilisées par des pollutions liées aux pesticides et aux nitrates. Le bassin de l'Or présente également un patrimoine naturel exceptionnel. Des garrigues au nord qui abritent une population d'espèces strictement méditerranéennes aux dunes du lido au sud, dernière langue de terre sableuse avant la mer, ce territoire renferme une grande diversité d'espèces animales et végétales. Le bassin de l'Or présente un fort caractère inondable avec une possible combinaison d'évènements : débordement des cours d'eau, ruissellement urbain, montée des eaux de l'étang et submersion marine. En réponse à ces enjeux, le territoire s'est progressivement organisé en syndicat de bassin versant. Issu d'une révision des statuts du SMGEO, le SYMBO est un Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) dont les principales missions reposent sur 3 programmes structurants :

- Le contrat de bassin de l'Or
- Natura 2000
- Le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations)

A cela s'ajoute une action constante de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.

La **mise en place de la GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) au 1^{er} janvier 2018 a revu l'organisation des compétences. Pour rappel, les 4 missions du L 211- 7 du Code de l'Environnement qui compose la GEMAPI sont :

- 1°L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- 2°L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- 5°La défense contre les inondations et contre la mer ;
- 8°La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La Communauté de Communes du Pays de Lunel a décidé, pour les bassins du Vidourle et de l'Or, de confier l'exercice de cette compétence aux Syndicats déjà existants. Une délégation de compétences a permis l'exercice de ces nouvelles compétences par l'EPTB Vidourle. Sur le Bassin de l'Etang de l'Or, suite à un travail de définition des besoins par la Communauté de Communes, le Syndicat Mixte du Bassin de l'Or (SYMBO) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Étang de l'Or (SIATEO), un schéma d'exercice de la compétence GEMAPI a été proposé et adopté par le Conseil de Communauté du 28 mars 2019. Des conventions de délégations de compétence ont permis d'assurer la mise en œuvre effective de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations dite GEMAPI sur le bassin versant de l'Étang de l'Or au 1^{er} janvier 2020. Avec des syndicats qui se structurent

progressivement pour répondre aux enjeux de la GEMAPI, la contribution financière de la Communauté de Communes à la gestion des milieux aquatiques atteint le million d'euros.

Par ailleurs, en termes de gestion des ressources, la Communauté de Communes mène une action volontariste sur la **gestion des déchets** (extension des consignes de tri sélectif, mise en place de la Redevance Spéciale, mise en œuvre de la TEOMi, travaux de réhabilitation des déchèteries, développement du compostage individuel et partagé, organisation de tests de collecte des biodéchets en cœur de ville...). Concrètement, il s'agit de réduire les quantités de déchets et d'améliorer le tri tout en impliquant les acteurs du monde économique et de l'économie sociale et solidaire afin de répondre à la réglementation et aux objectifs de la loi AGEC notamment. Des actions de sensibilisation sont menées notamment auprès du grand public dans le but de les accompagner aux changements de comportements (produits d'entretien vertueux, abandon des sacs jetables, consommer l'eau du robinet, éviter le gaspillage alimentaire), auprès des associations (manifestations éco exemplaires), auprès des entreprises, commerces et établissements publics (signature d'une charte éco-responsable). Enfin un jardin zéro déchet a été inauguré en 2023 afin d'accompagner les habitants dans la réduction des déchets verts voire l'utilisation de ces derniers comme une ressource pour le compostage et le jardinage.

4. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD DE L'EPANOUISSEMENT DE TOUS LES ETRES HUMAINS

Voici près de 20 ans que la Communauté de Communes du Pays de Lunel développe des **actions d'éducation à l'environnement** auprès des écoles. D'abord proposées comme de simples actions de sensibilisation à la mise en œuvre du tri sélectif et du recyclage, elles constituent désormais un programme complet portant sur la réduction des déchets, le compostage et le jardin au naturel, l'énergie et le changement climatique, le cycle de l'eau et enfin l'agriculture et l'alimentation responsable. Partageant rapidement avec l'Éducation Nationale des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable, ce programme s'appuie désormais sur une démarche forte en direction des publics scolaires et permettent l'émergence de projets pédagogiques. L'Éducation Nationale et la Communauté de Communes partagent donc des objectifs communs en matière d'éducation au développement durable. Pour plus d'efficacité et de cohérence, ces deux structures œuvrent conjointement afin de développer des projets pédagogiques ambitieux. Ce programme d'éducation à l'environnement est conçu comme un accompagnement aux démarches engagées par les enseignants dans le cadre de projets de classe ou d'école et coordonné par les services de la Communauté. Il se présente comme un levier pertinent pour la mise en œuvre de projets pédagogiques favorisant la protection et la mise en valeur de l'environnement, du cadre de vie et des espaces naturels dans une perspective de développement durable. L'année scolaire 2022/2023 a permis la tenue de plus de 200 ½ journées d'animation auprès des établissements scolaires du Pays de Lunel avec l'émergence de projets d'école.

Dans le cadre de son **programme de prévention des déchets**, le Pays de Lunel accompagne les collectivités, les entreprises et les établissements scolaires dans une démarche éco-responsable en leur proposant la mise en place de compostage (ou lombricompostage) collectif et par le biais d'animations notamment sur le gaspillage alimentaire. La Communauté de Communes au travers de ses actions de prévention des déchets intervient aussi auprès d'un public plus fragile ciblé par les centres socio-culturels de Lunel et de Marsillargues. Enfin, une convention avec l'association Emmaüs permet aussi d'agir sur l'allongement de durée de vie d'objets du quotidien au profit des plus défavorisés grâce à l'ouverture d'espaces Don et réemploi sur le territoire du Pays de Lunel : ce sont 300 m³ d'objets qui ont pu être remis dans le circuit de la seconde main.

5. ACTIONS, POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMMES AU REGARD D'UNE DYNAMIQUE DE DEVELOPPEMENT SUIVANT DES MODES DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION RESPONSABLES

La Communauté de Communes poursuit son engagement dans le **développement des circuits courts de distribution** en soutenant les actions collectives des producteurs locaux. Parmi elles, l'opération « L'Hérault de ferme en ferme » consiste en un week-end de portes ouvertes des fermes au cours duquel les agriculteurs (vignerons, maraîchers, éleveurs...) proposent des visites gratuites et commentées. Les objectifs de l'opération sont multiples : faire découvrir le métier des agriculteurs, tisser des liens entre producteurs et consommateurs, montrer l'importance d'une agriculture durable et de qualité, présenter la richesse du territoire, développer les circuits courts... Débutée dans notre département en 2009, l'opération « L'Hérault de Ferme en Ferme » s'est enrichie chaque année de nouveaux circuits dont celui du Pays de Lunel dès 2011. L'édition 2022 a réuni 695 personnes sur les 7 fermes du circuit du Pays de Lunel.

La Communauté a également adopté en 2022 un **plan de soutien aux traditions camarguaises** en Vidourle Camargue par le biais du PETR dans le cadre de l'opération Manades je vous aimeuh : sur le Pays de Lunel, 6 manades ont accueilli des centaines de personnes.

Par ailleurs, la CCPL soutient la Chambre d'Agriculture dans son action pour **accompagner les agriculteurs face au risque climatique** qui touche leur exploitation. Le dispositif d'aide PREDICT, financé sur 3 ans, est déployé depuis 2 ans.

LA COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET RESPONSABLE

BILAN DES ACTIONS CONDUITES AU TITRE DE LA GESTION DU PATRIMOINE, DU FONCTIONNEMENT ET DES ACTIVITES INTERNES DE LA COLLECTIVITE

L'éco-responsabilité désigne l'ensemble des actions visant à limiter les impacts sur l'environnement de l'activité quotidienne de la collectivité. L'écoresponsabilité passe par de nouveaux choix de gestion, d'achats, d'organisation du travail, par des investissements et par la sensibilisation du personnel. Les enjeux de l'écoresponsabilité sont importants. Chaque agent produit en moyenne 80 kg de papier par an, dont 17 % seulement sont recyclés. Les émissions totales de CO₂ des collectivités territoriales, pour les bâtiments, l'éclairage public, le parc automobile, atteignent plus de 2 millions de tonnes par an.

1. L'EVOLUTION DES VALEURS, DES COMPORTEMENTS INDIVIDUELS ET COLLECTIFS AU SEIN DE LA COLLECTIVITE

Au titre de la gestion de son patrimoine, de nombreux travaux ont été engagés en 2022 et 2023 sur certains bâtiments et équipements de la CCPL que ce soit par le biais du Programme Pluriannuel d'Investissement ou par l'entretien courant des bâtiments. On peut citer les investissements programmés qui ont intégré de manière systématique des enjeux de développement durable avec une attention particulière sur les enjeux énergétiques tels que la rénovation et l'extension du bâtiment accueillant le service enfance (maîtrise d'œuvre engagée en 2023 visant l'obtention du label Bâtiment Basse Consommation), la transformation du pôle entreprendre en maison de l'économie (maîtrise d'œuvre engagée en 2023 visant les obligations du décret tertiaire soit -40% des consommations énergétiques), les travaux d'extension en rez-de-chaussée du siège de la Communauté (travaux 2023). La mise en œuvre d'un éclairage performant (technologie LED, réduction de puissance et télégestion) a poursuivi son déploiement en 2023 dans les espaces de bureau (siège CCPL, services techniques, Ambrussum). Les premiers choix programmatiques du futur complexe aquatique intercommunal se sont portés sur une Haute Qualité Environnementale, une priorité sur le niveau de performance énergétique du futur complexe aquatique et l'intégration des énergies renouvelables. Dans ce cadre, le recours à un Marché Global de Performance a été retenu afin de garantir le niveau d'exigence de la collectivité. L'hiver 2022/2023 a été particulièrement soumis à l'application de consignes de température et d'un suivi rigoureux des consommations avec des résultats très significatifs, accompagnés par l'effort des agents en termes d'éco-exemplarité. Des études sur l'optimisation de l'éclairage public ainsi que des audits énergétiques des bâtiments ont également été engagés en 2023 poursuivant les efforts de la collectivité. La Communauté de Communes poursuit également le renouvellement de sa flotte automobile en intégrant son « verdissement » par l'acquisition de véhicules électriques.

La réflexion sur l'éco-exemplarité de la collectivité a été amorcée en 2012. Une campagne de communication interne a été déployée dans tous les services en 2014 avec la distribution d'un « kit de survie » des agents très spéciaux. Cette campagne a été composée d'objectifs. Un suivi a été réalisé et fait apparaître des résultats significatifs : baisse de 18% des consommations d'eau, baisse de 7% des consommations électriques (budget annuel 300 000€ soit le 2^{ème} poste de dépenses de fonctionnement après les salaires). Des actions ont été entreprises de manière continue comme le

réglage des imprimantes et des copieurs, l'équipement de poubelles de tri dans les services, la mise en service des éco cups et des bouteilles d'eau en verre, la mise en place de lombricomposteurs dans les bâtiments...

A ce jour, et suite à une concertation en interne, les axes sur lesquels les services de la Communauté de Communes du Pays de Lunel travaillent sont les suivants :

Axe 1 : agir sur la mobilité

- Développer le covoiturage
- Encourager l'usage des transports collectifs
- Encourager l'usage du vélo
- Agir sur la flotte de la collectivité
- Optimiser les livraisons

Axe 2 : agir sur la dématérialisation et la réduction du papier

- Sensibiliser les agents
- Limiter les impressions
- Favoriser la dématérialisation

Axe 3 : agir sur les bâtiments

- Optimiser l'éclairage des bâtiments
- Réguler chauffage et climatisation
- Economiser l'eau
- Améliorer le recyclage et le tri sélectif

Cette démarche constitue un projet fédérateur au sein des services de la collectivité pour partager et apporter de la transversalité et des rencontres entre services. Elle est animée par un groupe de travail qui assure le suivi du tableau d'avancement des mesures.

2. L'INTEGRATION DES ENGAGEMENTS DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITE A TRAVERS LA COMMANDE PUBLIQUE

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes a intégré des **critères de développement durable** dans ses marchés publics : charte chantier propre, critères environnementaux, clauses anti-gaspillage et recours aux produits biologiques en restauration collective, produits labellisés... Cette réflexion est engagée en partenariat avec l'ADEME sur la base d'une grille d'évaluation des achats publics. Pour exemple, ces critères ont été mise en œuvre dans le cadre du marché d'acquisition des vêtements de travail et des équipements de protection individuelle.

Par ailleurs, la Communauté de Communes s'engage à soutenir et à faciliter l'accès à des activités salariées pour des personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à travers les **clauses sociales**. L'engagement de la Communauté de Communes du Pays de Lunel en matière d'insertion se poursuit avec la volonté de favoriser le retour à l'emploi des personnes rencontrant des difficultés d'insertion avec par exemple, les travaux de création de la déchèterie de Villetelle, les travaux d'entretien de voirie des ZAE (réfection de l'avenue Louis Lumière engagée en 2022/2023), les travaux de la voie verte entre Lunel et Marsillargues, le marché d'insertion professionnelle. L'engagement de la Communauté de Communes en matière d'insertion se traduit enfin à travers un partenariat avec le PLIE et la Mission Locale dans le cadre d'une convention d'objectifs.